



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ANALYSE DE LA PRATIQUE DES DIRECTEURS DE CRÈCHE

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2023

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Dominique LARGE a donné procuration à Marine BOISSIER

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Les directeurs des structures Petite-Enfance, collectives et familiale, bénéficient d'un accompagnement sur leur posture et leurs pratiques professionnelles.

A ce titre, un appui est apporté par un psychologue permettant, par de des séances d'analyse de la pratique professionnelle, de se questionner, d'analyser et de prendre de la distance par rapport ses pratiques de direction et la qualité de l'accueil proposé dans les structures dont ils assurent la direction.

Pour cette année 2023, le directeur de la crèche collective Pré en Bulle sera accompagné par

Un intervenant d'OCELLIA qui interviendra en qualité de Psychologue Clinicien auprès du groupe de directeurs de crèches collectives.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et OCELLIA, valable du 1^{er} mars au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20230221-VILLE_2023DL008-DE

DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DEVIS FAIT LE	REFERENCE DEVIS	VALIDITE DU DEVIS	Personne à contacter
14/12/2022	L22-155-H	90 JOURS	Anne-Lise MATHON

EMIS PAR	ENVOYE A
OCELLIA 20 rue de la Claire – CP 320 69337 Lyon cedex 09 Tel : 04 78 64 24 09 SIRET : 302 938 832 00045	Mairie de Pierre-Bénite Place Jean Jaurès, 69310 Pierre-Bénite

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMMANDE

→ **Intitulé de la formation**

→ **Objectifs, programme et méthodes**

Le commanditaire atteste avoir pris connaissance de la proposition pédagogique et approuve le contenu et le déroulé de la formation.

→ **Durée et horaires**

→ **Dates**

→ **Lieu**

Le commanditaire s'assure de la conformité des locaux et du matériel qui seront mis à disposition pour la formation ; incluant la possibilité du respect des règles sanitaires et de distanciation réglementaire. Le règlement intérieur du commanditaire ou des locaux au sein desquels le groupe sera accueilli, s'appliquera lors des séances de formation.

→ **Intervenant.e présent.e**

→ **Publics et effectifs formés**

Analyse de la pratique professionnelle

Poursuite de l'action de formation 2022

7 séances de 2h (14h) : groupe 1 le mardi de 14h à 16h – groupe 2 le jeudi de 14h à 16h, sur l'année 2022, soit un total de 28 heures

Groupe du mardi : 31/01, 07/03, 09/05, 06/06, 19/09
ou 10/10, 07/11, 05/12/2023

Groupe du jeudi : 02/02, 16/03, 27/04, 08/06, 07/09
ou 12/10, 09/11, 14/12/2023

dans les locaux de la Mairie de Brignais

Aude Giuliani

13 Directeurs.trices d'EAJE réparti.e.s en 2 groupes.
Directeur concerné pour la Mairie de Pierre-Bénite :
SEBBAR Kamel : EAJE Pré-en-bulle

Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr

Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

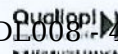
3 avenue Victor Hugo
38130 Echirolles

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26100 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr




PROPOSITION FINANCIERE

Désignation	Unité			Prix unitaire	2022	2023	OBSERVATION
	Heures	Jours	Autre		TOTAL €	TOTAL €	
					NET DE TAXE	NET DE TAXE	
Ce montant inclut le temps de préparation, l'élaboration des supports pédagogiques* et l'intervention			1	323,00 €		323,00 €	Montant total : 14 séances de 2h soit 28h, sur la base de 138€/h = 3 864 € + frais de déplacements à Brignais A répartir pour 13 Directeurs.trices d'EAJE de 8 structures/communes soit 323 €/personne
*Dans le cadre de l'engagement de Ocellia pour l'environnement, les supports fournis pour les formations sont dématérialisés.							
Total Frais Formation					- €	323,00 €	
Déplacement formateur :							
Forfait							70€/nuitée 17€/repas
Frais km ou train							
Péage							
Hôtel							
Repas							
Total Frais Annexes					- €	- €	

Le coût de la formation, objet du présent devis, s'élève à :	323,00 €	NET DE TAXE
TOTAL GENERAL € – TVA NON APPLICABLE		

Le contractant s'engage à verser le coût de la formation au fur et à mesure de son déroulement ou à la fin de formation

En signant ce devis de formation professionnelle, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes

	OCELLIA	Mairie de Pierre-Bénite
NOM PRENOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Laurence JEUNET Directrice Ocellia espace Lyon	
DATE	14/12/2022	
BON POUR ACCORD Signature et cachet	 OCELLIA 23 rue de la République - 69600 LYON 04 78 22 00 00 www.ogel.com SIRET : 481 200 000 0001	

Merci de valider votre accord en nous retournant ce devis dûment daté et signé avec le cachet de l'entreprise par mail à Anne-Lise MATHON : almathon@ogel.com
 Séance du 21 février 2023 - n°VILLE_2023DL008 - 5/6
 Nous vous adresserons ensuite la convention de formation



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20230221-VILLE_2023DL008-DE